

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 FEVRIER 2025**

Ouverture de la Séance à 20h30

Le Conseil municipal de Courbeville, se réunit dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, le jeudi 27 février, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMBROIS, Maire, sur convocation du 21 février 2025.

Présents : AMBROIS Jean-Noël, DAVENEL Yannis, DANEELS David, BRETON Robert, DELAFOSSE Dominique, DUBOIS Laurent, GASPARD François, GAUVIN Mathias, JAMIN BOUHOURS Jérôme, Alexandra TOURTE,

Excusés : BANNIER Géraldine, ESNAULT Angélique

Absents :

Est nommé Secrétaire de Séance : JAMIN BOUHOURS Jérôme.

Introduction

Approbation du Procès-Verbal du 30/01/2025

Le procès-verbal du 30/01/2025 est approuvé.

VOTES

Pour : **7**

Contre : **0**

Abstention : **3**

1^{ère} Partie : Sujet à Délibération

Délibération portant sur la participation financière des élèves de Courbeville scolarisés à l'école Sainte-Marie de AHUILLE.

Présenté par Mr Yannis DAVENEL,

Par courrier du 11 février 2025, l'Ecole privée de Sainte-Marie à Ahuillé a envoyé une lettre cosignée de la Directrice de l'Ecole, du Président de l'OGEC et de la Présidente de l'APEL, informant que 9 élèves de Courbeville de maternelles et primaires sont scolarisés dans leur école et que l'école Sainte-Marie est sous contrat d'association avec l'État.

Selon les dispositions des articles L442-5-1 et L.442-5-2 du Code de l'Education, la participation des communes de résidence au financement des élèves dans des écoles privées de la commune d'accueil, sous contrat d'association est due et constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil.

De plus, la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, a abaissé l'âge de l'école dit obligatoire à partir de 3 ans et non plus 6 ans comme auparavant et a ainsi modifié le régime du forfait communal pour les classes maternelles tant que pour les classes élémentaires dans les écoles privées sous contrat, et au nom du principe d'égalité entre École Privée et Publique et du libre choix des parents, impose le forfait communal tout comme s'il s'agissait d'une école publique et qu'il en existerait une dans la commune.

L'article L442-1-5 du code de l'éducation précise le mode de financement des écoles privées sous contrat par les communes de résidence :

Les communes de résidence ne possédant pas d'école publique, le montant de la participation correspond au coût moyen départemental d'un élève fixé par la Préfecture. Pour l'année 2024-2025, ce coût s'élève à :

- 467 € pour un élève en classe élémentaire ;
- 1 695 € pour un élève en classe de maternelle.

9 élèves de Courbeville sont concernées, 4 en maternelle et 5 en classes élémentaires. Cela équivaut donc à un coût pour la commune de 2 335 € pour les 5 élèves de classes élémentaires, et à 6 780 € pour les 4 élèves en classe maternelle, soit la somme totale pour ces 9 élèves de 9 115 €.

Après délibération et par **voix pour 7, voix contre 3, 0 abstention**,

Le Conseil Municipal valide le montant des frais de fonctionnement de 9 élèves de Courbeville scolarisés dans l'école privée Sainte Marie d'Ahuillé, pour l'année 2024-2025 pour un montant de 9 115 €, et AUTORISE Mr le Maire à mandater cette créance.

Questions - Informations diverses

Questions diverses :

- Création d'un nouveau lotissement. Mr Daneels précise avoir rencontré Mme RAGUIN de la Banque des Territoires. Prévision de prêt GAIA pour le lotissement. Financement du foncier et aménagements. Livret A à 2.40 % + 0.60 %. Il faut avoir 25 % de logement sociaux. Actuellement, la conjoncture n'est pas bonne dans le domaine de la construction. La commission nouveau lotissement doit se retrouver pour en parler. Prévoir une enveloppe dans le budget 2025.
- Repas des anciens. Mr Ambrois voit avec la commission organisation, événement pour commander et organiser le repas à la salle des loisirs (consultation traiteur, desserts et organisation générale).
- Frais du Kangoo : Le montant du devis s'élevant à 1 147.12 € (hors frais d'embrayage) chez BATARD. Il faudra consulter la concurrence lors des prochains frais afin d'évaluer le bon positionnement tarifaire du garage BATARD.
- Devis Thierry Paysagistes (3 852,00 €) : entretien terrain bi-cross, tonte des buttes, tonte gazon chemin d'accès lotissement, bande côté D251, bande rue de Bretagne, carré dans lotissement.

- Chaudières des logements : 4 rue de Bretagne, à ce jour installation d'une nouvelle chaudière chez Mr Raimbault.
- Il semble justifier de vérifier le bon fonctionnement du défibrillateur à disposition à la salle des loisirs. Vérifier si la révision périodique est incluse dans le contrat.
- Remise en état calvaire : Devis Maçonnerie LECLAIR envoyé à Groupama pour passage d'un expert. Envoi du devis à J. GUESDON. La gestion de ce dossier doit être géré par la compagnie d'assurance. La Mairie doit relancer la compagnie afin de clôturer ce dossier dans les meilleurs délais.
- Réparation des fours des salle de la rencontre et salle des Loisirs : RDV le 3 mars 2025 avec FCPL.
- Est-ce que les trous face au cimetière peuvent être bouchés ? idem pour l'entrée du Pré Marie 2.
- La commission d'appels d'offres va se réunir avec CFArchitecture en mars.
- Transmettre la liste des panneaux de lieux dit à Jérôme pour la commande.
- Les fils de Robert BRETON montent des panneaux photovoltaïques et souhaitent savoir si la commune serait intéressée pour acheter l'électricité entre 15-20 centimes. La mairie doit préparer un bilan de ses dépenses énergétiques afin d'être en mesure de justifier ou non le bienfait de cette offre (à définir).

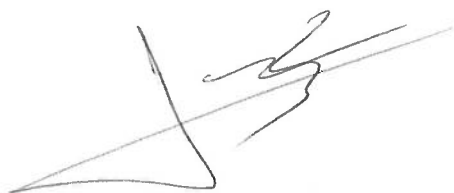
La prochaine réunion des adjoints aura lieu le mardi 18 mars 2025.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le **jeudi 3 avril 2025** à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h20.

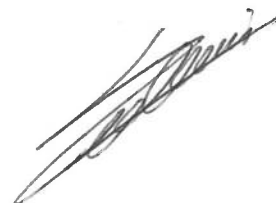
Le secrétaire de séance

Jérôme JAMIN BOUHOURS



Le Maire,

Jean-Noël AMBROIS





Feuille d'émargement

Conseil Municipal du Jeudi 27 février 2025

Nom-Prénom	Fonction	Signature
AMBROIS Jean-Noël	Maire	
DAVENEL Yannis	1 ^{er} adjoint	
DANEELS David	2 ^{ème} adjoint	
BRETON Robert	3 ^{ème} adjointe	
BANNIER Géraldine	Conseillère Municipale	Excusée
ESNAULT Angélique	Conseillère Municipale	Excusée
DELAFOSSÉ Dominique	Conseiller Municipal	
DUBOIS Laurent	Conseiller Municipal	
GASPARD François	Conseiller Municipal	
GAUVIN Mathias	Conseiller Municipal	
JAMIN BOUHOURS Jérôme	Conseiller Municipal	
TOURTE Alexandra	Conseillère Municipale	